

Commune de LANGOIRAN
Compte-Rendu du Conseil Municipal
Séance du Mardi 12 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Présents : 11
 Votants : 13
 Absents : 8 - Procurations : 2

Par suite d'une convocation en date du **05 juin 2018**,

Les membres composant le conseil municipal de la commune de Langoiran se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, le **Mardi 12 juin 2018 à 18h30** sous la présidence de Monsieur Jean-François BORAS, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Nom Prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
Jean-François BORAS	X		
Serge LAPENNE	X		
Doriane VICHERY	X		
Jocelin BIBONNE	X		
Pierre-Emmanuel MARTINEZ	X		
Alain ROCHER	X		
Marie-José REY-VIGNAU	X		
Dominique JOBARD	X		
Arielle SCHILL	X		
Denis CRAMBES		Serge LAPENNE	X
Paul DALL'ANESE	X		
Anne-Sophie GERAUT	X		
Éric BONNIN			X
Stéphane LEVIEUX		Excusé	X
Jean-Pierre BOYANCÉ		Doriane VICHERY	X
Martine CAPDEVILLE			X
Raoul ORSONI			X
Christel BRESSON			X
Yves ECALLE			X

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame Anne-Sophie GERAUT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2018.

Monsieur BOYANCÉ souhaite qu'il soit ajouté *Maître* Raoul ORSONI.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	Objet
	- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
n°17/2018	- Installation d'un nouveau conseiller municipal
n°18/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des Anciens Combattants
n°19/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale Tournaise
n°20/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'A.P.P.A.C
n°21/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'association « l'Art de la fugue »
n°22/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'Association des Clochards Poilus à Tabanac
n°23/2018	- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association Jazz360
n°24/2018	- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association PEMDA
n°25/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par les chantiers Tramasset
n°26/2018	- Convention d'occupation privative du domaine public avec la Société CELLNEX France SAS
n°27/2018	- Suppression d'emplois au tableau des effectifs
Informations et Questions diverses	

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et propose à l'assemblée l'ajout de deux délibérations et la suppression de la délibération n°26/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte d'ajout et la suppression de ces délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal comme suit :

NOUVEL ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	Objet
	- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
n°17/2018	- Installation d'un nouveau conseiller municipal
n°18/2018	- Demande du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2018
n°19/2018	- Répartition des subventions communales aux associations
n°20/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des Anciens Combattants
n°21/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale Tournaise
n°22/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'A.P.P.A.C
n°23/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'association « l'Art de la fugue »
n°24/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par l'Association des Clochards Poilus à Tabanac
n°25/2018	- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association Jazz360
n°26/2018	- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association PEMDA
n°27/2018	- Demande de subvention exceptionnelle par les chantiers Tramasset
n°28/2018	- Suppression d'emplois au tableau des effectifs
Informations et Questions diverses	

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le maire explique que le **droit de préemption** est une procédure mise en place par la commune afin de pouvoir acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle (zones UA, UB, UC et UD), un bien immobilier mis en vente par une personne privée ou morale, dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

Aucun droit de préemption n'a été exercé depuis la dernière réunion du conseil municipal sur :

cadastre	propriétaire	adresse	Superficie terrain et/ou habitable	zonage	Prix €	bâti	Notaire
A 31	BORIES-BITARD	16 Rte de Cadillac	73	UA	49.000	OUI	Philippe YAIGRE
A 50	MANDE	62 Av Général de Gaulle	64	UA	50.000	OUI	Stéphanie ABBADIE-BONNET
A 123-130	SCI AMEL	7 Impasse Rouanet	234	UA	150.000	OUI	Sandrine PAGES
A 1191-1396	Cts LARROUS	3 Place de la Chapelle	107	UA	90.030	OUI	Loïc DELPERIER
A 396-1092-1094-1096-1098	PICON	11 Chemin de la Peyruche	2952	NCP-NP	280.000	OUI	Nicolas MAMONTOFF
A 257	MALLET-GUY	3 Rue René Utarre	41	UA	70.000	OUI	Stéphanie ABBADIE-BONNET
A 1312-134-187-188	MENY	12 Av Général de Gaulle	57.79 (Hab)	UA	85.225	OUI	Baptiste POUJADE
A 1213-1273-1274-1276-1278-1217	SCI MEDERI PEDEM	25 Rte de Créon	21.74 (lot 6-19/1000 qote part des parties communes)	UY	61.000	OUI	Nicolas MAMONTOFF
A 410-411-413-1049-1051-1052	MICHELSON	30 Route de Créon	10982	NP	800.000	OUI	Mathieu VERGEZ-PASCAL
D 620-621-923-624-625-626	BEAUPRAT	Chemin Ste Catherine « Tiffonet »	822	UD	83.000	NON	Stéphanie ABBADIE-BONNET
D 620-621-923-624-625-626	BEAUPRAT	Chemin Ste Catherine « Tiffonet »	899	UD	83.000	NON	Stéphanie ABBADIE-BONNET
A 1312-134-187-188	CHOIN	12 Av Général de Gaulle	40.82 (Hab)	UA	91.000	OUI	Christophe LAPELLETIERE
E 162-799	Cts FLEURANT-SIMONET	La Garère	1387	UA	345.000	OUI	Stéphane BARAT
A 1398	Cts LARROUS	4 Place de la Chapelle	53	UA	80.000	OUI	Loïc DELPERIER
E 251-576	GRAYO	5 Rue du Moulin à Eau	63	UA	114.000	OUI	Stéphanie ABBADIE-BONNET
A 818	Cts NATALI	20 Rte de Créon	1342	UA	225.000	OUI	Dominique ESCHAPASSE

Délibération n°17/2018

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le courrier de Madame Mélanie THIAVILLE en date du 11 avril 2018, portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet de Langon a été informé de cette démission,

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Considérant, que Monsieur Stéphane LEVIEUX, candidat suivant de la liste « Unis pour LANGOIRAN », est désigné pour remplacer Madame Mélanie THIAVILLE au Conseil municipal,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE :

- **DE L'INSTALLATION** de Monsieur Stéphane LEVIEUX en qualité de conseiller municipal,
- **DE LA MODIFICATION** du tableau du conseil municipal en annexe de la présente délibération.

Délibération n°18/2018

Demande du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2018

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Conseil Départemental aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel.

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Le Conseil Départemental a alloué à la commune de Langoiran la somme de 24 179€ pour 2018.

Modalité de financement :

Le taux de financement du FDAEC est calculé et contrôlé sur le coût hors taxe de l'opération (travaux sur équipements communaux, voirie, achats de matériels) et ne peut dépasser 80 % du coût hors taxes de l'opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution du FDAEC pour les investissements énumérés ci-dessous :

Mobiliers, matériel et Equipements :

Bâtiments :

- Zinguerie Eglise Sainte Léonce : 6 486 € HT
- Volets maternelle : 5 025.78 € HT

Equipement / Divers :

- Tableau numérique : 3 907.20 € HT
- Renouvellement PI : 11 598.70 € HT

Voirie :

- Raccordement au réseau pluvial de l'Impasse de la Tuilerie : 14 250 € HT
- Sécurisation VC 3 Berquin : 5 000€ HT

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération n°19/2018**Répartition des subventions communales aux associations**

Vu la délibération n°14/2018 du vote du budget primitif 2018 et le montant global des subventions communales d'un montant de 14 000€.

Nom associations	Montant de la subvention versée en 2017 en €	Montant de la subvention 2018 en €
ACCA	150,00	200,00
Amicale des Anciens combattants LANGOIRAN – LE TOURNE	400,00	400,00
Amicale Tournaise	200,00	200,00
Budokan	250,00	280,00
Broderie Passion	100,00	100,00
Comme ça	800,00	800,00
Comité des fêtes	5 000,00	5 000,00
Langoi-gym	200,00	200,00
Judo	1 100,00	1 100,00
PML Basket	2 100,00	2 500,00
Rétro'Folies	1 000,00	1 000,00
Photo-Club	100,00	100,00
Aux travaux d'Aiguilles	100,00	100,00
EtaVie	200,00	600,00
Adel	350,00	300,00
Badminton en Artolie	200,00	200,00
Potagers de Pommarède	500,00	500,00
Astéria	450,00	-
TOTAL	13 200,00	13 580,00

Le conseil municipal approuve cette répartition, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération n°20/2018**Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des Anciens Combattants**

Le 11 novembre 2018 marquera le centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.

A cette occasion l'Amicale des anciens combattants de Langoiran-Le Tourne, en association avec les communes de Langoiran et de Le Tourne, les bibliothèques, les écoles, l'association Etavie et le Comité des Fêtes de Langoiran se mobilisent autour d'une grande manifestation.

Ce programme comportera des expositions de photos et documents, des projections de films, une cérémonie commémorative avec prise d'armes et défilé entre Langoiran et Le Tourne, le tout clôturé par un repas.

Cette commémoration s'inscrira dans le temps du mardi 30 octobre au vendredi 11 novembre.

L'Amicale des Anciens Combattants sollicite une subvention de 1400 € pour l'achat de drapeaux, d'oriflammes, de guirlandes, de petit matériel, etc...

Les communes de Langoiran et de Le tourne soutiennent ce projet.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 1 400€.

Délibération n°21/2018

Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale Tournaise

La banda « les Zim Boum » de l'Amicale Tournaise organise le samedi 1^{er} septembre 2018 en collaboration avec le Comité des Fêtes de LE TOURNE, une soirée bandas sur l'esplanade Jocelin.

La commune de Langoiran, de par sa proximité, profitera de cette manifestation populaire.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 13 050 €.

Pour cette manifestation l'Amicale Tournaise sollicite une subvention.

Après examen, la commune de Langoiran propose de subventionner cette manifestation à hauteur de 200 €.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 200€.

Délibération n°22/2018

Demande de subvention exceptionnelle par l'A.P.P.A.C

L'A.P.P.A.C (Association Pré Projet Alternative Collectivités) permet à des étudiants de travailler gratuitement sur des projets concrets dans le cadre de leurs études.

Sa vocation première est la formation des étudiants en collaboration avec les collectivités.

Cette association gère toutes les démarches administratives ainsi que le suivi des étudiants tout au long de leur projet.

Les étudiants ont réalisé une étude technique sur les parkings de la place du 19 mars 1962 et du presbytère.

Bien que l'étude de ce projet ne soit pas facturée car réalisée dans le cadre de leur formation scolaire, cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour dédommager les étudiants et leurs encadrants suite à leurs déplacements et leur suivi sur la commune.

Monsieur le Maire propose de subventionner cette association à hauteur de 400 €.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 400€.

Délibération n°23/2018

Demande de subvention exceptionnelle par l'association « l'Art de la fugue »

L'association l'Art de la fugue dont le siège social est situé sur la commune de Latresne a pour activité principale la gestion d'une école de musique, et pour activité secondaire l'organisation de manifestations culturelles.

Depuis plusieurs années, cette association s'inscrit dans une démarche intercommunale et développe un partenariat fort avec les écoles de musique et les associations culturelles du territoire des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Dans ce cadre, elle porte des projets artistiques et pédagogiques visant à sensibiliser un large public à divers champs musicaux.

Elle propose pour l'année 2018 trois manifestations autour des grands romantiques français du 19^{ème} siècle avec en 2^{ème} partie le Requiem de Gabriel Fauré.

Animé par le chœur « Entre Deux Aires » et accompagné d'un orchestre, ce projet est porté par l'association l'Art de la fugue en partenariat avec la Communauté des Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, le Conseil Départemental de la Gironde, l'association Artemuse et les municipalités de Latresne, Camblanes et Langoiran.

Le concert programmé à Langoiran aura lieu samedi 16 juin 2018 à l'église Saint Pierre Es Liens (Haut Langoiran).

Le budget prévisionnel de ces trois concerts est de 15 420 €.

Elle sollicite la municipalité de Langoiran pour sa participation au coût du concert, pour un montant de 1 600€, ainsi que la mise à disposition de personnel pour aller retirer et ramener auprès de l'IDDAC (Lormont), le matériel d'éclairage nécessaire au concert.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés. DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 1 600€.

Délibération n°24/2018

Demande de subvention exceptionnelle par l'Association des Clochards Poilus à Tabanac

Le refuge de l'Association de défense des animaux « les Clochards Poilus » à Tabanac permet à la Commune de Langoiran d'avoir un lieu à proximité permettant d'amener les animaux errants ou abandonnés récupérés.

Traditionnellement la commune verse à cette association une subvention.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité afin de lui accorder une subvention de 350€.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés. DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 350€.

Délibération n°25/2018

Demande de subvention exceptionnelle pour l'association Jazz360

L'association Jazz360 a organisé les 7, 8, 9 et 10 juin 2018 la neuvième édition du festival Jazz360 en partenariat avec les communes de Cénac, Camblanes, Quinsac, Latresne et Langoiran.

Elle s'est produite le jeudi 7 juin à Langoiran au parc de Pommarède, vendredi 8 juin à Cénac, samedi 9 juin à Camblanes, samedi 9 juin à Cénac, dimanche 10 juin à Quinsac et à Latresne.

La majorité de ces concerts sont gratuits.

C'est le groupe Oggy & The Phonics (Suisse) qui s'est produit à Langoiran.

Le cachet musicien (1500€) est pris en charge par le budget « Fêtes et Manifestations ».

Dans le cadre de cette manifestation l'association Jazz360 sollicite une subvention de 750 € destinée à prendre en charge et à mutualiser entre les 5 communes partenaires les frais communs de communication, des salaires des techniciens et de location de matériel scénique.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés. DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 750€.

Délibération n°26/2018

Demande de subvention exceptionnelle pour l'association PEMDA

L'association PEMDA fête ses dix ans en 2018.

Elle compte une cinquantaine d'adhérents et a pour vocation d'éduquer par la musique des élèves de tout âge venant d'horizons différents.

Ses actions éducatives et culturelles correspondent aux critères attendus par l'appel à projets de la Communauté des Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Elle bénéficie également du soutien des communes de Le Tourne et Tabanac.

Lors de cet anniversaire les élèves vont participer à plusieurs animations sur le territoire dont à Langoiran :

- Concert au Splendid
- Carnaval
- Sortie à L'auditorium de Bordeaux
- Concert - lecture à la bibliothèque
- Fête de la musique
- Exposition photos et rétrospective de la saison au Splendid

Monsieur le Maire propose d'octroyer à PEMDA une subvention exceptionnelle de 500 €.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés. DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 500€.

Délibération n°27/2018

Demande de subvention exceptionnelle par les chantiers Tramasset

Les chantiers Tramasset organisent samedi 28 et dimanche 29 juillet 2018 la 21^{ème} édition de la rencontre des bateaux en bois et autres instruments à vent.

Ces deux jours de fêtes et de découvertes artistiques auront pour cadre le patrimoine fluvial avec des représentations au Tourne et à Langoiran.

Cette édition est placée sous le signe de l'ouverture au village et de l'intégration de la dimension touristique.

Des visites patrimoniales seront programmées durant le week-end afin de valoriser l'ancien espace portuaire.

Un partenariat avec l'office de tourisme de l'Entre-deux-Mers et la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers devrait permettre de faire de ces rencontres un événement majeur du tourisme culturel en Entre-deux-Mers.

Le budget prévisionnel de la saison culturelle 2018 est de 79 660€.

Les chantiers Tramasset sollicitent une subvention de 1500€.

Cette demande s'inscrit dans la réponse à projet culture de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers qui stipule que les projets doivent être soutenus par plusieurs communes pour être retenus.

Les Communes de Le tourne, Tabanac et Langoiran soutiennent ce projet.

Cette dépense sera imputée au budget de la commune à l'article 6748 – subventions exceptionnelles.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par voix 11 POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. Pierre-Emmanuel MARTINEZ, Paul DALL'ANESE).

DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 1 500€.

Délibération n°28/2018

Suppression d'emplois au tableau des effectifs

Le conseil municipal,

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de départs à la retraite, d'une fin de détachement de fonctionnaires et de la réorganisation des services, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Vu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 25 avril 2018 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DECIDE

La suppression au tableau des effectifs de la commune :

- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet
- Deux emplois d'adjoints techniques à temps non complet (31/35^{ème} et 20/35^{ème})
- Un emploi d'adjoint technique à temps complet
- Deux emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (32/35^{ème})
- Un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet
- Un emploi d'ingénieur territorial à temps complet

La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 12 juin 2018

La séance est levée à 20h45.

**Le Maire,
Jean-François BORAS**